

Québec, le 22 juin 2017

Monsieur Laurent Lessard
Ministre
Ministère des Transports, de la Mobilité durable
et de l'Électrification des transports
700, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 41 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE), je vous transmets le rapport sur la revue de mandat de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2016, tel que l'a recommandé le conseil d'administration à la séance tenue le 21 juin dernier, afin que vous puissiez le déposer à l'Assemblée nationale comme le prévoit la loi.

Ce rapport confirme que la SAAQ respecte les prescriptions de la LGSE et de sa loi constitutive, que sa mission et son mandat correspondent toujours aux priorités gouvernementales et que ses pratiques en matière de gouvernance et de gestion sont solides.

Pour assurer l'indépendance, la revue de mandat a été confiée à l'École nationale d'administration publique (ENAP). Par ailleurs, comme demandé par le ministère des Finances, responsable de l'application de la LGSE, des consultations préalables ont été faites auprès du Secrétariat du Conseil du trésor et auprès du ministère des Finances et les commentaires ont été pris en compte. De plus, un rapport de validation, qui a été produit par la direction de la vérification interne de la SAAQ, conclut que le cadre méthodologique proposé par l'ENAP répond au modèle conceptuel du gouvernement, que les analyses sont rigoureuses et favorisent l'indépendance et que le rapport reflète les analyses effectuées.

Je vous réitère que vous pouvez compter sur la collaboration habituelle du conseil d'administration de la SAAQ.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Lorna Telfer

p. j. Rapport sur la revue de mandat